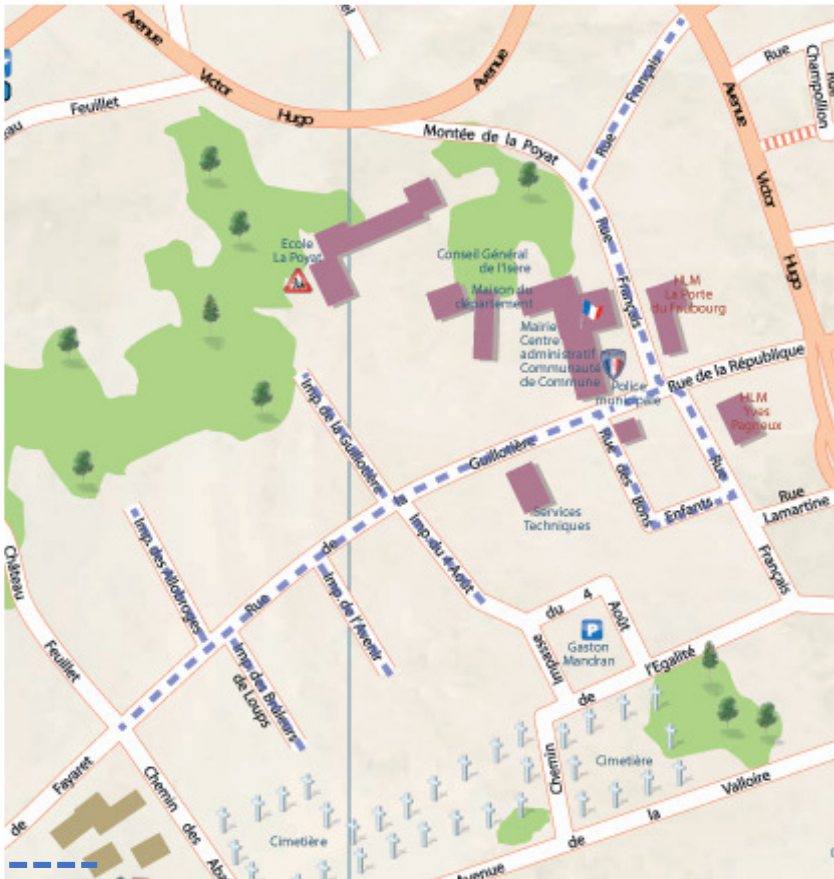


Objet : **Implantation Zone 30 pour favoriser les déplacements en deux roues**

Madame, Monsieur,



La commune de Beaurepaire a mis en place une « **Zone 30** », à proximité de l'école La Poyat, pour réduire le risque d'accident, leur gravité le cas échéant et limiter la pollution sonore.

Conformément à l'article R110-2 du Code de la route, la vitesse des véhicules y est limitée à 30 km/h mais **les chaussées sont à double sens pour les cyclistes** et conducteurs de cyclo mobiles légers et autres engins de déplacement personnel motorisés.

Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable.



Les sorties de ces zones limitées à 30 km/h sont marquées par des panneaux de « fin de zone 30 ».

Comptant sur votre adhésion à ce projet, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Maire,

Yannick PAQUE

